



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ CI-HAUT MENTIONNÉE

AVIS PUBLIC – SÉANCE ORDINAIRE

EST, par le présent avis, donné par le soussigné Karl Péguy Saint-Fort, Directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Valère;

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Valère tiendra une séance ordinaire publique en présentiel, **le lundi 03 juin 2024 à 19 h 30** à la salle municipale du conseil située au 2 rue du Parc. A cette séance seront déposés par le greffier-trésorier le rapport financier au 31 décembre 2022 ainsi que le rapport du vérificateur externe conformément aux prescrits de l'article 176.1 du Code Municipal. Cette séance sera aussi diffusée en direct sur la page YouTube & Facebook de la municipalité.

Les citoyens qui désirent poser des questions aux élus pourront le faire lors de la séance publique.

Donné à Saint-Valère ce 28^e jour du mois de mai 2024.


Karl Péguy Saint-Fort, greffier-trésorier,

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Karl Péguy Saint-Fort, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Valère certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le Conseil entre 12 h et 17 h, le 28^e jour du mois du mois de mai 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 28^e jour de mai deux mille vingt-quatre.

Signé.....

